

Établi le : 19/03/202

Validité maximale: 19/03/20



Logement certifié

Rue: Rue Tombou n°: 165

CP:7110 Localité: Strépy-Bracquegnies

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce109 255 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :1 245 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante

faibles

minimes



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

conformes at protocole de collecte de données relatif à la

on du logiciel de calcul 4.0.5.

sol, therm

Je déclare que

certification

utes les données reprises dans ce certificat sont

B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé

Nom / Prénom : GIVRON_lean Philippe

Adresse: Rue Baudui

n°:98

CP:6061 ité : Montignies S/Sambre

Pays: Belgique

Organisme de contrôle agréé

Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

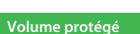
est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui

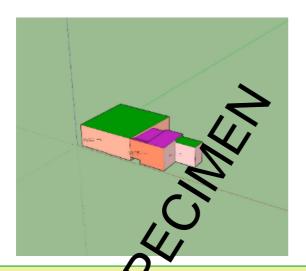
onnera cette formalité. e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 19/03/2025

Validité maximale : 19/03/203 Wallonie





Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de llecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé comp end l'ensemble de l'habitation à l'exception de la cave.

Cave : non chauffée, non étanche à l'air et non aménagée pour y vivre > hors du VP

Le volume protégé de ce logement est de 260 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La sunt e de plancher chauffée de ce logement est de 88 m²



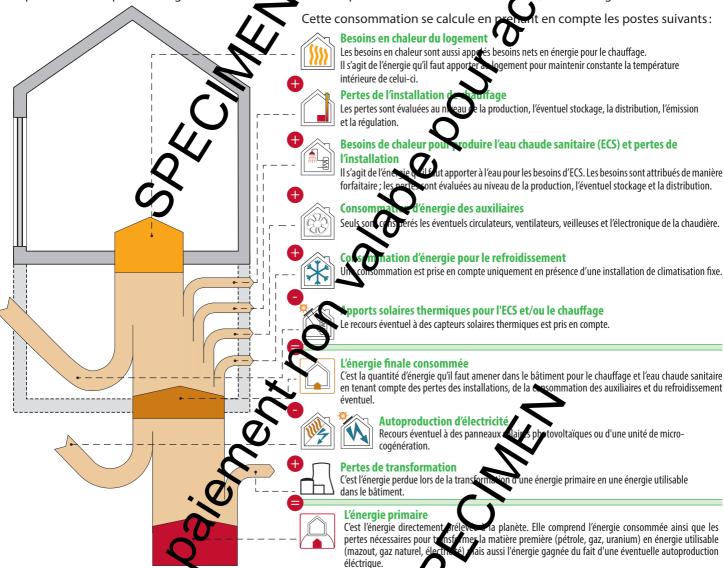
Établi le : 19/03/2025

Validité maximale : 19/03/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux le résultat peut différer de la consommation éelle du logement.



tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

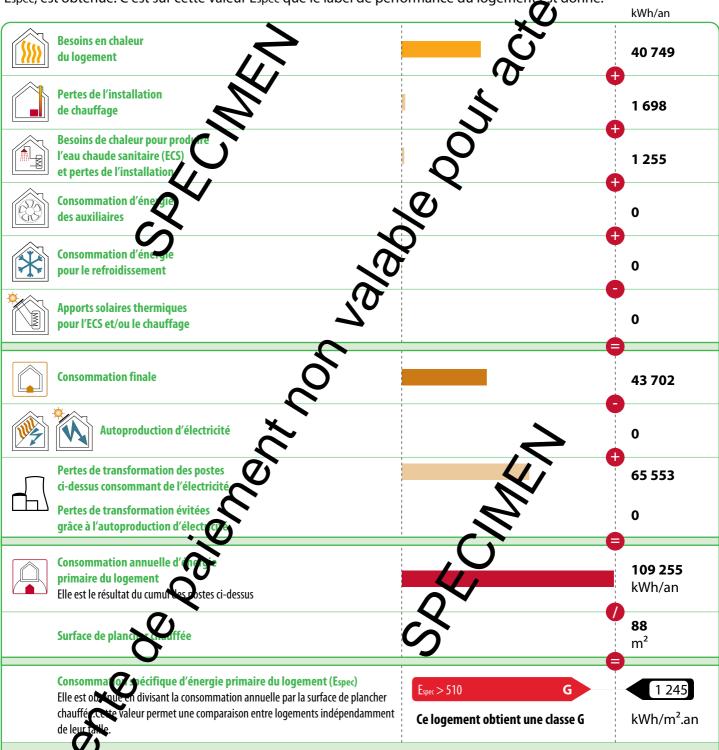


Établi le : 19/03/2025 Validité maximale : 19/03/203



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 7,3 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 19/03/2025 Validité maximale : 19/03/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les calc és dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'état bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pay de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



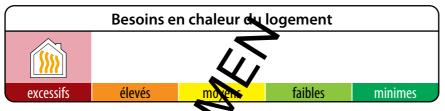
Établi le : 19/03/2025

Validité maximale : 19/03/20



Descriptions et recommandations -1-

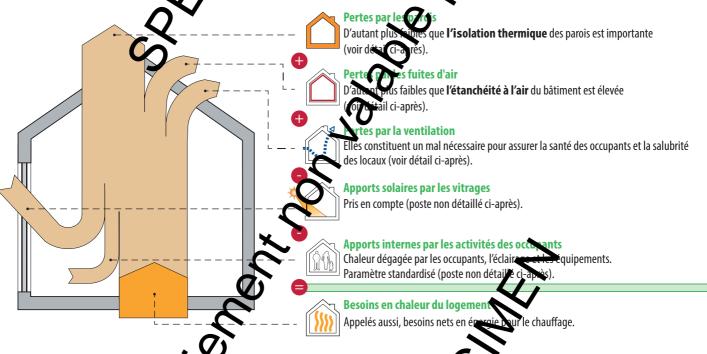
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

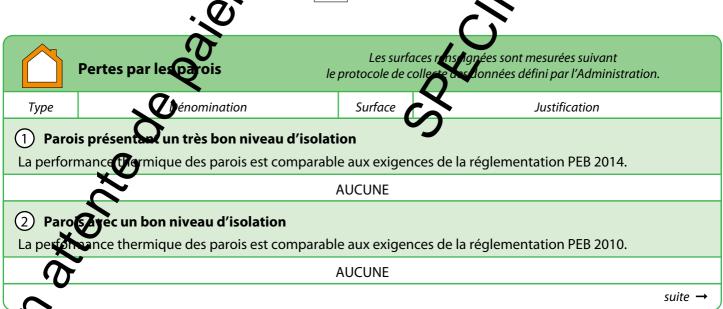




Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 19/03/2025

Validité maximale: 19/03/203



Descriptions et recommandations -2-

	Pertes	s par les parois - suite		ces renseignées sont mesures suivant llecte des données défini pa d'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Les fication
\sim		isolation insuffisante vud'épaiss ns: isolation à renfercer (si nécessa	aire après avoi	r vérifié le niveau d'isolation existant).
\sim		isolation ns: à isoler.	AUCUNE	
	M1	Mur exteriour briques (façade arrière annexes)	16,4 m ²	Z Z
	M3	dr extérieur briques (façade latérale annexes)	17,5	
	M20	Mur contre combles	€ m²	
	M30	Mur contre cave (entrée)	0,4 m²	
	M31	Mur contre cave	5,2 m ²	
	M40	Mur contre torre	6,3 m ²	
	P2	Porte POIS	4,5 m ²	Panneal non isolé non métallique Châssis bois
	P1	Povte OIS SV 50%	1,6 m ²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Pameau non isolé non métallique Châssis bois
	F4	Châssis BOIS SV	7,3 m²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Châssis bois
	F14	Coupole de toit	0,9 m²	Coupole synthétique simple - (U _g = 5,6 W/m ² .K) Aucun châssis
(S S	Porte d'accès cave	1,5 m ²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
X	,			suite →



19/03/2025 Établi le :

Validité maximale: 19/03/203



Descriptions et recommandations

	Perte	Les surfaces renseignées sont mesura suivant par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par d'Administration.		
Туре		Dénomination	Surface	Visification
_		t la présence d'isolation est incon ons : à isoler (si nécessaire après avo		iveau d'isolation existant).
	T1	Plafond contre comples et grenier	68,4 m²	Aucunes preuves acceptables, aucune constations visuelles et/ou auditives ne repensis de déterminer la présence ou nu des lant. Tests destructifs impossible
	T4	ojćure plate	19,8 m ²	ducunes preuves acceptables, aucune contations visuelles et/ou auditives ne r permis de déterminer la présence ou n d'isolant. Tests destructifs impossible
	M2	M exterieur mixte (façade avant entrée)	12,0	Aucunes preuves acceptables, aucun constations visuelles et/ou auditives ne r permis de déterminer la présence ou r d'isolant. Tests destructifs impossible
	M5	Mur extérieur mixte (façade av/arr/lat principale)	12,2 m ²	Aucunes preuves acceptables, aucun constations visuelles et/ou auditives ne r permis de déterminer la présence ou r d'isolant. Tests destructifs impossible
\wedge	P1	Plancher sur terre plein	77,1 m²	Aucunes preuves acceptables, aucun constations visuelles ne m'ont permis déterminer la présence pou non d'isolant destructifs impossibles.
	P2	Plancher sur cave	13,0 m ²	Aucunes preuves acceptables, aucun constations visuelles ne m'ont permis déterminer la presence pou non d'isolant destructifs impossibles.
	XVS			
37.6				



19/03/2025 Établi le : Validité maximale: 19/03/20

Descriptions et recommandations -4-

	_
Pertes par les fuites d'air	
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, sur, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.	
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air ☑ Non : valeur par défaut : 12 m / s m ☐ Oui	
Recommandations: L'étar cheité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au hiveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) cal c'est là que l'essentiel des fuites d'airs situe.	



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces perit s, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	(entilation) la demande	Preuses acce ca actérisant	ptables la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	Non Jeui	
Diminuic	n globale des pertes de ventilat	ion	0 %
Q Q		24	
7)			
XO'			
V			
V			9/15



19/03/2025 Établi le: Validité maximale : 19/03/203



Short Market

Descriptions et recommandations -5-





Rendement global en énergie primaire

ors, mitété, munis d'al la company de la com Aucune installation de chauffage n'a été relevée dans le logement. Dès lors, les calculs de la consommation en énergie primaire pour le chauffage et des en semissions de CO₂ associées ont été effectués en considérant par défaut que s convecteurs électriques munis d'une régulation électronique. l'entièreté du logement est chauffée



19/03/2025 Établi le:

Validité maximale : 19/03/20



Descriptions et recommandations -6-



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire

Aucune installation d'eau chaude sanitaire n'aété relevée dans le logement. Dès lo sués calculs de la consommation en énergie primaire pour la production d'eau chaude sanitaire et des émissions de \mathbb{C}^2 associées ont été effectués en ectrine evier 100 of the state considérant par défaut une production instantanée par un appareil électrique par résistance et la présence de deux points de puisage, l'un de type baignoire ou douche et l'autre de type évier de cuisine en considérant la longueur des

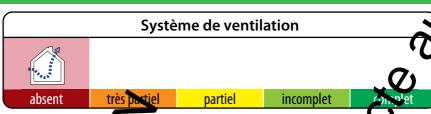


Établi le: 19/03/2025

Validité maximale : 19/03/203



Descriptions et recommandations -7-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et la brité du logement.

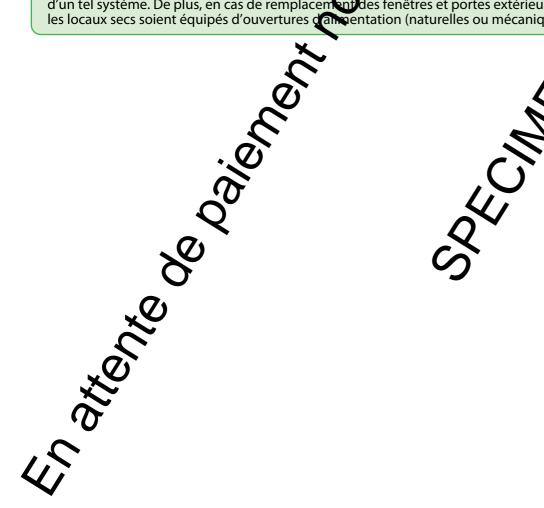
Le certificateur a fait le releve des lispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre 1	aucun	S lle de bain et toilette	aucun
Chambre 2	aucun	Cuisine	aucun
Séjour	aucun	~	

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

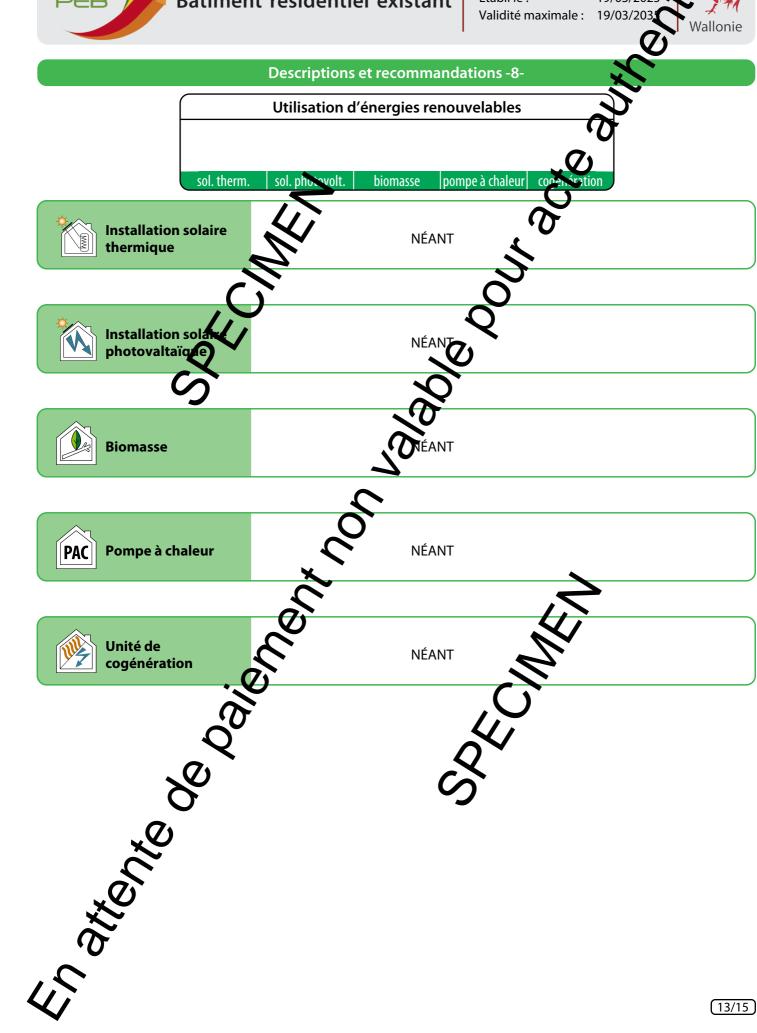
Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à Vair, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'annientation (naturelles ou mécaniques).





20250319023879 Numéro: Établi le : 19/03/2025





Établi le : 19/03/2025

Validité maximale: 19/03/203



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

20°16© kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

321 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de on seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guittes de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 310 € TVA comprise



Établi le: 19/03/2025 Validité maximale: 19/03/203



Descriptif complémentaire